

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JANVIER 2018 A CENDRIEUX

Présents : DUCENE Philippe, HERBRETEAU Louis, LE ROUX Gilles, LE ROUX Joëlle, GRELLETY Patrice, BENCHAREL Marie-Christine, BALAINE Michèle, ESCUDIE Franck, PERROT Laurence, LE COCGUIC Jean, DUFRAIX Patrick, ETCHEGARAY Patrick, LALOT Alain, BRAJON Eric, CABRILLAC Corine, CHAUMETON Carole, FENIE Marie-Claude, GORMAN Margaret, GRELLETY Annie, GRELLETY Florian, HEYMANN Rafaël, JANSSENS Hendricus, LEGRAND Claudie, LESCOMBE Bernadette, LEYMA Cyril, MALLET Henri, TAULOU Patrice, TAULOU Vincent, TEILLET Bernadette, TEIXEIRA CASTRO Vitor, TRAPY Guy, VALLER Christian, VASSEUR Elina, WINTERHALTER Elisabeth.

Excusés : AGRAFEUIL Liliane, DE VINCENZI-GAUTHIER Yannick, DULAC Bernard, GENESTE Pascal, LEGRAND Guillaume, PRIAT Aurélie.

Madame LEGRAND Claudie a été élue secrétaire

I - Fonctionnement :

Sécurité :

Le Major Pradier de Lalinde a attiré l'attention des membres du Conseil Municipal sur le nombre de gendarmes peu important pour 20 communes et propose une participation citoyenne qui vise à rassurer la population. Travailler en amont, être vigilant, empêcher la délinquance en campagne.

Pour la mise en place de ce service, l'accord du Maire est nécessaire, une réunion publique doit avoir lieu avec les référents et une réglementation légale avec signature doit être déposée à Madame la Préfète.

Des référents, militaires et / ou retraités, sont proposés pour faire remonter des informations et des renseignements à la Gendarmerie : Messieurs BOUVIER Didier et LATASTE Michel ; ils seront contactés personnellement pour leur exposer ce projet, en présence du Major Pradier.

Le conseil approuve le principe d'une participation citoyenne à 32 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Agence Postale :

Suite à la démission de Madame Valérie MITTOUX-COULAUD, un accord a été trouvé pour garder ce service de la Poste à Cendrieux.

Devant la difficulté de recruter une personne, il est proposé de répartir le temps de travail de la nouvelle Secrétaire de Mairie de Cendrieux, Kathleen SOUDANT.

Il est nécessaire d'augmenter son temps de travail :

Le conseil municipal décide de passer le poste d'adjoint administratif de 32 H à 35 H.

Les heures sont ainsi réparties :

13 H 30 / 35 pour l'Agence Postale

21 H 30 / 35 pour la Mairie

Les horaires de l'Agence Postale et du secrétariat de la Mairie seront un peu modifiés en conséquence.

Personnel Ecole :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Emmanuèle BULLET a enfin obtenu sa mutation pour le Grand Périgueux avec effet au 1^{er} Mars 2018, ce qui lui permettra d'intégrer la filière Animation.

Le Conseil Municipal

- accepte cette mutation

- accepte de passer une convention avec le Grand Périgueux pour sa mise à disposition pour le temps passé à Ste Alvère (Périscolaire et TAP) à compter de cette même date.

II – ECONOMIE - FINANCES :

Autorisation :

Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'en attendant le vote du budget primitif 2018, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Sont concernées les dépenses suivantes :

- > Achat de terrain à M. STRINGER de Cendrieux (acte notarié du 16.10.2017 chez Me BRUS / LOPAZ) pour la somme de 1 156 € sur **le budget irrigation.**
- > Note d'honoraires à M. HALLER (acompte) pour les travaux à l'Ecole de Cendrieux (avant-projet pour la somme de 3 547 € 79, sur **le budget Ecole** : Cantine / TAP / Garderie
- > Note d'honoraires à M. GRIFFOUL (acompte) pour les travaux sur les bâtiments sinistrés (avant-projet) pour la somme de 9 238 € 32 sur **le budget général**
- > Travaux de bâtiments/mur pour 8 000 € à l'Entreprise DMD Simon sur **le budget général**
- > Achat d'un ordinateur portable pour la secrétaire de Cendrieux (travail à l'Agence Postale) pour la somme de 900 € sur **le budget général.**

Ligne de Trésorerie :

Il est accepté le principe de renouveler les lignes de trésorerie (Caisse d'Epargne et Banque Postale)

Travaux logements : réhabilitation des logements :

Cendrieux :

Le logement de l'ancienne Poste est à rénover entièrement ; le locataire actuel a annoncé son départ. Le conseil accepte de faire les travaux de rénovation et de mise aux normes. Il convient de demander le conventionnement du logement pour obtenir les subventions (Etat et Département) puis il sera nécessaire d'attendre les notifications de subventions pour commencer les travaux.

Saint-Laurent :

Un locataire a déménagé le 1^{er} janvier 2018.

Des travaux de réhabilitation sont à prévoir avant de relouer l'appartement.

Le conseil donne son accord pour la réalisation de ces travaux dans les meilleurs délais et son accord de principe pour que l'entrée de l'immeuble se fasse côté cour, ce qui entraîne la suppression de l'escalier côté Eglise, sous réserve qu'il n'y ait pas d'opposition des services de sécurité.

Sainte-Alvère :

Le conseil municipal approuve une mise aux normes énergétiques pour les trois logements de la résidence d'Artistes et les deux logements de la Poste.

Projet d'une M.A.M à Sainte Alvère : Maison d'Assistants Maternelles

A la demande de trois personnes intéressées ayant le projet de s'associer pour créer une MAM :

- Une première étude a été faite pour installer une MAM dans l'ancienne cantine de Sainte Alvère pour un coût de : 147 000 €
- Une deuxième étude a été faite pour une installation dans l'ancienne salle du club des aînés pour un coût de : 84 000 €

Avant toute décision, un accord est à trouver sur les conditions de mise à disposition de cette structure. L'essai pourrait être fait sur une année et si le fonctionnement n'était pas positif il serait possible de transformer cette « maison » en deux logements.

Travaux Ecole de Cendrieux :

Pour la rentrée des classes 2017-2018 des travaux d'urgence pour les sanitaires ont été réalisés. Montant 5 834,52 € sur 93 856,80 € prévus au budget.

En fonction des travaux déjà réalisés l'Architecte va faire une nouvelle proposition plus adaptée.

Les gros travaux vont être effectués pendant les vacances d'été.

Salle culturelle de Cendrieux :

Un bilan est fait des réunions de travail pour définir avec l'architecte les estimations des différents lots et notamment ceux relatifs à la scène (rideaux / son / lumières) et aux équipements intérieurs (gradins....) Le montant total est arrêté à 840 000 € T.T.C.

Le Conseil Municipal décide de lancer l'appel d'offres pour la totalité des travaux (exception faite du lot terrassement qui a été attribué en novembre 2017).

Place du Marché aux Truffes à Sainte Alvère :

L'Agence BEZY avait été choisie pour faire une étude complète sur les aménagements du bourg bas et du bourg haut de Sainte Alvère.

Le conseil décide de retenir cette Agence pour les travaux de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place du marché aux truffes (place de l'Eglise) pour un montant de 21 000 € H.T. représentant 7 % du montant des travaux estimés.

Le moment venu le projet sera soumis aux Commerçants.

Subventions :

Par délibération du 15 décembre, le Maire était autorisé à déposer les dossiers de subventions pour les projets à venir.

Dossiers nouveaux faisant l'objet de demande de subvention :

- Travaux place du marché aux truffes à Ste Alvère
- Réhabilitation de logements aidés sur les trois villages
- Etude de faisabilité pour la création de 5 logements à Cendrieux
- Création d'une MAM. Des aides seront demandées à la CAF
- Travaux rue Balzac à Ste Alvère (pour 2019)

Rappel des dossiers toujours à l'étude :

- Salle de convivialité à St Laurent
- Création d'une ludothèque-bibliothèque, mairie annexe à Cendrieux
- Eglise de Sainte Alvère
- Eglises de St Laurent et St Maurice pour 2019 (une église et une chapelle), Patrick ETCHEGARAY va s'occuper du dossier.
- Création de logements à Cendrieux.
- Aménagement du Centre-bourg de Cendrieux.

Adhésion au Pôle santé-sécurité au travail du CDG 24 :

Le Conseil Municipal accepte de renouveler cette cotisation qui s'élève à 0.35 % de la masse salariale et qui a pour but de renouveler l'adhésion à la médecine du travail pour le personnel.

Adressage :

Ce dossier sera à étudier pour le vote du budget.

III – DEVELOPPEMENT DURABLE :

Il est fait un Compte Rendu de la Première Réunion de la Commission Accessibilité animée par Monsieur MERCIER de la DDT.

Les communes ont l'obligation de réaliser un PMAVEP (plan de mise en accessibilité des voiries et des espaces publics) et un ADAP (agenda d'accessibilité programmé).

Le travail de la commission va consister à mettre en œuvre ces documents pour les trois villages.

La Commune de Val de Louyre et Caudeau devra faire appel à un bureau d'études pour l'aider dans cette démarche.

Le Maire remercie les membres de cette commission pour le travail déjà effectué.

IV – ECOLE CANTINE :

Compte-rendu de la Commission Scolaire du 22 janvier 2018 :

Rythmes scolaires : l'enquête en cours de préparation va être faite auprès des parents et des enseignants.

Cantine : une étude est en cours sur l'organisation du travail des cantinières et la préparation des repas.

Il est rappelé que les repas non décommandés 48 Heures à l'avance sont dus.

Ancienne cantine de Ste Alvère :

Si aucun projet n'aboutit pour ce bâtiment, il pourrait être proposé à la vente.

V - VOIRIE :

Demande de déclassement et acquisition d'un chemin rural à Laulurie par Madame SANTRAN :

Avant de se prononcer, le conseil souhaite prendre connaissance du projet et des parcelles desservies par ce chemin.

Haie sur la D 8 à Saint-Laurent :

Suite aux différentes discussions avec le Département et les Elus de la Commune concernant la taille de haies qui présentent un danger pour la visibilité, une réunion est prévue le 6 février sur place avec les services du Département.

Le Maire s'interroge sur la responsabilité de faire entretenir une haie sur la voie départementale, par des agents communaux.

Le conseil accepte donc que le Maire sollicite un Avocat pour un avis juridique sur ce sujet.

VI - ASSAINISSEMENT :

Il est fait un compte rendu de la visite du SATESE à la station d'épuration de Saint Laurent des bâtons.

Les services du Grand Périgueux suivent également le fonctionnement de cette station qui est de leur compétence.

VII – TOURISME / CULTURE :

L'Office du Tourisme du Grand Périgueux a été classé en catégorie 1 (classement préfectoral le plus élevé), ce classement s'étend aux antennes d'accueil et donc au bureau de Sainte Alvére, valable jusqu'au 18 novembre 2021, un panneau sera apposé à l'extérieur.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Alyssa ROINE a été auditée dans ce cadre.

Edition de Cartes postales :

Le Grand Périgueux va éditer des cartes postales sur Sainte-Alvére et la Truffe et Sainte-Alvére et Périgueux, elles seront en vente à l'Office du Tourisme.

Un plan de visite de Sainte-Alvére est aussi en cours, qui reprendra le circuit du sentier d'interprétation mis en place par « Au Fil du Temps ».

Ce plan présentera aussi St Laurent des Bâtons et Cendrieux.

Les 23 juillet et 13 août 2019 après-midi, deux visites guidées seront organisées à Sainte-Alvére par l'Office du Tourisme.

VIII –FOIRES ET MARCHES :

Bilan des derniers marchés aux truffes :

Au 22 janvier 2018 on comptait 693,41 Kg d'apport depuis le début de la saison, c'est un record.

Food Truck Cendrieux et Sainte-Alvére : (fabrication de plats à emporter)

Vente occasionnelle le vendredi soir pour Sainte-Alvére : cette demande est acceptée en dehors des jours de marchés dans le cadre des animations du vendredi soir au Bar Tabac de Sainte-Alvére.

(le coût sera le même que celui du marché hebdomadaire).

IX – INTERCOMMUNALITE :

Le conseil prend acte du rapport annuel 2016 du SIAEP Isle Dronne Vern qui alimente le village de Cendrieux.

Questions diverses :

Citoyens d'honneur :

La commune de Val de Louyre et Caudeau nomme Citoyenne d'Honneur Madame MAZET DELPEUCH pour son implication dans la promotion du Marché aux Truffes de Sainte Alvère.

Recensement :

L'INSEE a fait part des nouveaux chiffres de recensement de la population de Val de Louyre et Caudeau qui compte 1 661 habitants au 1^{er} janvier 2018. (1 692 au 1^{er} janvier 2017)

Immeuble en état de péril :

Le Maire est autorisé à mandater le Cabinet AGEFAUR pour mettre en œuvre les procédures relatives aux périls imminents constatés sur des immeubles des trois villages.

Le bâton de Saint Laurent :

Laurence PERROT fait un compte rendu de la démarche qui lui a été confiée de réaliser un bâton représentatif du village de Saint Laurent par un Tourneur et Sculpteur sur bois.

La séance est levée à 23 H 30